



Ivry-sur-Seine, le 31 mars 2020

Destinataires :

Comités départementaux et régionaux de cyclotourisme

MC/AL/20062

Objet : Organismes de séjours – ordonnance du 26/03/2020

Mesdames, Messieurs,

Une ordonnance est parue le 26 mars 2020 pour traiter des problèmes posés par le Covid 19 et ses conséquences sur les prestations touristiques qui ont pu être contractées par vous ou vos clubs pour l'organisation de séjours :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755833&categorieLien=id>.

Il nous est apparu utile, de faire un résumé des règles que cette ordonnance pose.

Ainsi, l'ordonnance du 25 mars 2020, applicable immédiatement, vous permet de notifier entre le 1^{er} mars et le 15 septembre l'annulation ou le report de votre séjour.

Vous devrez, sous 30 jours, à compter de la date d'annulation, proposer par courrier ou email, d'émettre un avoir en remplacement du remboursement des sommes déjà versées, valable 18 mois et à utiliser dans les mêmes conditions initiales (prestations et prix).

Puis, dans les 3 mois suivant, vous devrez proposer à vos participants un nouveau contrat aux prestations et conditions identiques ou équivalentes et cette proposition sera valable pendant 18 mois à compter de la notification. Le participant est libre d'accepter ou non ce contrat.

A défaut de conclusion de ce contrat dans ce délai de 18 mois, les sommes payées sont donc obligatoirement remboursables, mais seulement à l'issue de ce dernier délai.

Ces dispositions s'appliquent aussi à vos différents prestataires. Ils peuvent donc être amenés à appliquer les mêmes règles pour le contrat qui vous lie.

Nous vous remercions de bien vouloir faire suivre cette information importante à l'intention de tous vos clubs, qu'ils soient organisateurs de séjours ou non.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations cyclotouristes les plus cordiales.

Martine CANO

Présidente

Fédération française de cyclotourisme

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr